

## EMPLOYEURS ? VOUS CONSEILLER ET VOUS ACCOMPAGNER



Autour du médecin du travail qui suit votre entreprise, l'équipe santé travail vous accompagne pour la détection des risques professionnels et la mise en œuvre à vos côtés d'une démarche de prévention. L'objectif : améliorer les conditions de travail et la santé de vos salariés.

Pour vous, nous réalisons quantité d'actions utiles :

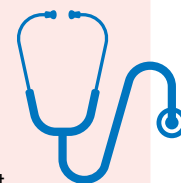
- » diagnostic pour l'évaluation des risques sur les postes de travail,
- » analyse des fiches de données de sécurité des produits chimiques,
- » études de poste et conseils d'aménagement,
- » études des conditions de travail,
- » accompagnement à l'élaboration du Document Unique,
- » définition d'un plan d'action, propositions d'amélioration.

<https://www.sstrn.fr/prevention-entreprise>

**Vous adhérez au SSTRN, vous bénéficiez de services en complément de la visite médicale. Cet accompagnement est utile pour développer la prévention dans votre entreprise.**

 <https://www.sstrn.fr/cotisation>

## SUIVRE LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS



Les modalités des visites médicales permettent de suivre la santé de vos salariés, en se concentrant d'abord sur ceux qui en ont le plus besoin. Les nouvelles visites et entretiens introduits en 2022 facilitent le retour après un arrêt de travail et permettent un suivi tout au long de la carrière de vos collaborateurs.

Il existe **différents rendez-vous pour le suivi de la santé d'un salarié** :

- » visite d'information et de prévention,
- » examen médical d'aptitude,
- » visite médicale de pré-reprise et de reprise,
- » visite de mi-carrière et de post-exposition,
- » rendez-vous avec un médecin du travail à la demande de l'employeur ou du salarié.

Selon les besoins et les possibilités, certains rendez-vous peuvent se faire en téléconsultation.

En soutien du médecin du travail, un accompagnement du salarié et de l'employeur peut-être mis en place par la cellule de maintien dans l'emploi et l'assistante sociale du travail.

Plus d'information sur notre site internet :

<https://www.sstrn.fr/suivi-individuel>



## INFORMER ET SENSIBILISER VOS ÉQUIPES

Afin de vous accompagner, nous mettons en place des **sensibilisations sur-mesure**. Elles répondent aux conditions repérées dans votre entreprise et proposent des thématiques diverses : posture de travail devant un écran, risque bruit, risque routier, addictions, manutention de charges lourdes, utilisation des équipements de protection individuels... Organisées dans votre entreprise, sur le lieu de travail et avec vos salariés, elles permettent de bien les informer sur les risques et de mieux les former.

Des **ateliers inter-entreprises** sont également régulièrement proposés, sans surcoût, pour vous expliquer comment réaliser votre **Document Unique**, comment prévenir les conflits interpersonnels, comment repérer et prévenir les risques psychosociaux, comment agir face au risque chimique...

Tous ces rendez-vous, ainsi que nos réunions d'information, sont accessibles via une inscription en ligne sur notre site internet :

<https://www.sstrn.fr/rendezvous>

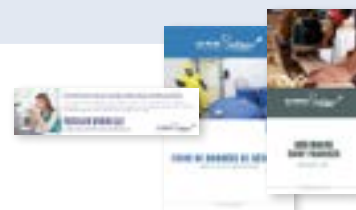
## ÉDITER ET DIFFUSER L'INFORMATION



Nous publions beaucoup d'**actualités sur notre site internet** et éditons de nombreux **documents de prévention** pour vous et vos salariés.

Vous pouvez les demander à votre équipe santé travail ou les télécharger sur notre site internet :

<https://www.sstrn.fr/thematiques-de-prevention>



Ne sont pas inclus dans la cotisation :

- » **première prise en charge (visite, entretien) par le SSTRN** d'un salarié,
- » **accompagnement des travailleurs saisonniers**, qui sont vus en sensibilisations.